

VITRÉ

VOLLEY-BALL

VACANCES DE TOUSSAINT



**STAGES DE
PERFECTIONNEMENT**

M11-13 / 21 ET 22 OCTOBRE

M15-17 / 23 ET 24 OCTOBRE

V!TRÉ
COMMUNAUTÉ

Renseignements
02 99 74 52 61
vitrecommunaute.org

L'EFFET
V!TRÉ

BULLETIN D'INSCRIPTION

Stages perfectionnement - Toussaint 2019

À compléter avec soin et à retourner **impérativement pour le 11 octobre 2019** accompagné de votre règlement (en espèces, chèques vacances ou chèque à l'ordre de Régie Sport / Jeunesse), à l'adresse suivante :

Vitré Communauté - 16 bis Bd des Rochers - 35500 Vitré

E-mail : animationsportive@vitrecommunaute.org

Inscription également possible sur www.vitrecommunaute.org

Nom

Prénom

Garçon Fille Date de naissance ____ / ____ / ____

Adresse

Tel. domicile Tel. portable

Mail

Club

L'inscription de votre enfant sera **considérée comme confirmée à réception de ce bulletin**, accompagné du règlement, dans la limite des places disponibles. **Vous ne recevrez pas de confirmation écrite.** Pour s'inscrire à ce stage votre enfant doit obligatoirement être licencié pour l'année sportive 2019/2020 (il n'est pas nécessaire de fournir la copie de la licence).

24 € **M11-13 / Les 21 et 22 octobre** **VITRÉ**

9h>16h30

Complexe des Promenades

Repas pris en charge

24 € **M15-17 / Les 23 et 24 octobre** **VITRÉ**

9h>16h30

Complexe des Promenades

Repas pris en charge

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je soussigné(e) M., Mme

autorise mon fils, ma fille (prénom)

à participer aux activités des journées choisies, à rentrer seul(e) au domicile, décharge la direction du stage de toute responsabilité pour tout incident ou tout accident du fait du mineur lui-même, et autorise le directeur ou le directeur-adjoint du stage à faire pratiquer toute intervention chirurgicale d'urgence.

J'autorise Vitré Communauté à utiliser librement les photos/vidéos de mon enfant qui seront prises dans le cadre de ces activités (sans demander ni rémunération, ni droit d'utilisation). Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de photos/vidéos ne devront pas porter atteinte à son image et/ou à sa réputation. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans.

À

le 2019.

Signature obligatoire des parents précédée de la mention «lu et approuvé»